



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : SIGNATURE DE BAUX DÉROGATOIRES POUR LE MOIS DE JUILLET 2025 POUR LA BOUTIQUE ÉPHEMÈRE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE**      **DÉCISION N° DM-25-130 EN DATE DU 22 MAI 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

**VU** la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;

**CONSIDÉRANT** les propositions des sociétés, « INVENTTREE », « CHLOE & ZOE CREATIONS », « L'ATELIER ADELAÏDE » de louer le local situé 25 bis rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « INVENTTREE » dont le siège est situé au 22 rue Jacques Kable à NOGENT-SUR-MARNE (94130), représenté par Madame Nithu BAHAVAN.

Durée : du lundi 30 juin 2025 à 11h00 au lundi 7 juillet 2025 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « CHLOE & ZOE CREATIONS » dont le siège est situé au 31 rue Kellermann à PONTAULT-COMBAULT (77340), représenté par Madame Stéphanie MONNIER.

Durée : du lundi 7 juillet 2025 à 11h00 au mardi 15 juillet 2025 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « L'ATELIER D'ADELAÏDE », dont le siège est situé 13 rue du Val d'Ablon à ABLON-SUR-SEINE (94480), représenté par Madame Adelaïde AYEFOUNI.

Durée : du lundi 21 juillet 2025 à 11h00 au lundi 4 août 2025 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 600 euros.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20250522-lmc1H13162H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 22/05/2025  
Date de Publication : 22/05/2025

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20250522-lmc1H13162H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 22/05/2025  
Date de Publication : 22/05/2025